



## Un nouveau conseil d'administration à la tête du Parc national des Cévennes

**Le préfet de la Lozère, Hervé MALHERBE, commissaire du Gouvernement auprès du Parc national des Cévennes, a réuni le 6 décembre le nouveau conseil d'administration de l'établissement public pour sa séance d'installation.**

Le mandat du précédent conseil s'est terminé le 2 mars 2016. L'arrêté ministériel du 10 novembre 2016 nommant les nouveaux membres était donc attendu avec impatience.

La structure du conseil est restée la même avec 41 postes sur 52 occupés par des acteurs du territoire (élus, professionnels, habitants). En revanche près de 50% des membres sont nouveaux, dont une forte proportion de femmes (19 femmes contre 5 précédemment).

### Henri COUDERC réélu président

Henri COUDERC, maire de Cans-et-Cévennes et premier vice-président de la communauté de communes Florac Sud-Lozère, a été reconduit en tant que président du conseil d'administration du Parc national, à la majorité absolue, pour les six prochaines années.

Roland CANAYER, président de la communauté de communes du Pays Viganais et Jean-Pierre ALLIER, président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, ont eux aussi été réélus respectivement premier et second vice-présidents.

### Six nouvelles communes rejoignent le Parc national

La séance d'installation du nouveau conseil a été immédiatement suivie d'une séance ordinaire avec plusieurs points importants à l'ordre du jour.

Le budget 2017 a été voté dans un contexte de baisse significative des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'établissement.

Les demandes d'adhésion à la charte du Parc national de six nouvelles communes ont été approuvées à l'unanimité : **Altier, Arphy, Bordezac, Dourbies, S<sup>t</sup>-André-de-Valborgne et S<sup>te</sup>-Enimie.**

Le conseil d'administration s'est réjoui de ces adhésions qui s'ajoutent à celles de Vébron, Pont de Montvert - Sud Mont Lozère et Bez-et-Esparron, validées en mars dernier.

S<sup>t</sup>-Etienne-du-Valdonnez et Chadenet ont également délibéré récemment en faveur de leur adhésion à la charte. Les délibérations devraient parvenir à l'établissement public dans les prochains jours et être examinées par le conseil d'administration en janvier 2017.

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km<sup>2</sup> et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km<sup>2</sup>, répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.

Contact presse : Catherine Dubois  
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 - Mob : 06 99 76 20 20  
[catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr)

Parc national des Cévennes  
6 bis place du Palais – 48400 Florac

